

RÉSUMÉ
de l'Opinion sur la proposition modifiant le règlement (UE, Euratom)
no. 883/2013 en ce qui concerne la mise en place d'un contrôleur des
garanties de procédure

COM (2014) 340 final

La Chambre des députés de Roumanie soutient la proposition de règlement, pour les raisons suivantes:

- il assure un niveau élevé et solide de protection des garanties procédurales et, plus généralement, des droits fondamentaux pour les personnes visées par les investigations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). En même temps, il assure le plus grand niveau de protection des intérêts financiers de l'Union européenne et la protection de la réputation des institutions européennes;
- les stipulations du règlement ne diminuent pas les compétences et les responsabilités des États membres, en vue de prendre des mesures pour combattre la fraude, la corruption et tout les autres activités illégales qui affectent les intérêts financiers de l'Union;
- le règlement complète la proposition de fondation du Parquet européen et propose des mesures supplémentaires pour consolider la gouvernance de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);
- le règlement n'implique pas des coûts budgétaires excessifs;
- par la nouvelle procédure de solution des plaintes, le règlement ne contrevient à aucune procédure en force dans ce domaine (la procédure stipulée par le statut des fonctionnaires de l'Union, l'Ombudsman européen ou l'Autorité européen pour la protection des données).

La décision souligne aussi le fait que la proposition vise la situation où la Direction Générale OLAF n'adopte pas la recommandation du Contrôleur des garanties procédurales – situation où celui-ci annexe une opinion motivée, au rapport d'investigation OLAF (art.9a, alin. (7), thèse III). Pourtant la proposition de règlement ne couvre pas la situation où le Directeur général OLAF adopte la recommandation du Contrôleur des garanties de procédure et solutionne la situation. On précise qu'il est nécessaire de régler cette situation, par l'inclure dans le rapport d'investigation OLAF qui est annexé.